



## Avis d'Appel Public à la Concurrence. MP 2014 04

### 1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Agence du Tourisme de la Corse.  
17 Bd du Roi Jérôme. B.P 19. 20181 Ajaccio Cedex 01  
Tel: 04.95.51.77.97 Fax : 04.95.51.14.40  
fleca@ctc-atc.com

**2. Procédure de passation :** La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28-I du Code des marchés publics.

#### Classification principale

Services traiteur. (555200001)

**3. Objet du Marché :** La présente consultation concerne la fourniture de prestations de traiteurs pour l'ensemble des opérations et manifestations organisées par l'Agence du Tourisme de la Corse

**4. Type de marché :** Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Il est prévu une décomposition en 2 lots:

**Lot 1 : Buffets et Cocktails avec service en Corse.**

**Lot 2: Opérations extérieures d'envergure.**

Les montants minimum et maximum des prestations à réaliser pour chacun des lots sont les suivants :

#### Lot 1: Buffets et Cocktails avec service en Corse:

Seuil minimum H.T.	10 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	30 000,00	Euros

#### Lot 2: Opérations extérieures d'envergure:

Seuil minimum H.T.	50 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	150 000,00	Euros

**5. Durée du marché :** Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de la notification du marché. Il n'est pas reconductible

**6. Modalités essentielles de financement et de paiement :** Fonds propres de la collectivité. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix joint au marché. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif (article 98 du CMP).

Compte : 6234

**7. Critères de jugement des offres :** Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Adéquation des propositions	50
Prix (produits, vins, personnels)	50

**8. Condition de remise des offres:**

Les candidats peuvent transmettre leurs offres soit sous format papier, les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, soit par transmission par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

*Transmission sous support papier*

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**MP 2014-04**

**Fourniture de prestations de traiteurs avec service pour les opérations et manifestations organisées par l'Agence du Tourisme de la Corse.**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Collectivité Territoriale de Corse - Agence du Tourisme de la Corse**

**Service des affaires juridiques et marchés publics**

**17, boulevard Roi Jérôme**

**BP 19**

**20181 AJACCIO cedex 01**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

*Transmission électronique*

Aucune transmission par courrier électronique n'est autorisée pour cette consultation.

**9. Autres renseignements :** Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros. Il n'est pas prévu de variantes.

**10. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues et le dossier de candidature retiré :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

<b>Renseignement(s) administratif(s) :</b> <b>Collectivité Territoriale de Corse - Agence du Tourisme de la Corse</b> <b>Service des affaires juridiques et marchés publics</b> <b>17, boulevard Roi Jérôme</b> <b>BP 19</b> <b>20181 AJACCIO cedex 01</b> <b>Françoise LECA</b> <b>tel:0495517797</b>	<b>Renseignement(s) technique(s) :</b> <b>Collectivité Territoriale de Corse - Agence du Tourisme de la Corse</b> <b>Responsable NTIC</b> <b>17, boulevard Roi Jérôme</b> <b>BP 19</b> <b>20181 AJACCIO cedex 01</b> <b>Olivier LUCCHININ</b> <b>tel: 0495517765</b>
---	---

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**11. Voies et délais de recours :**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

**12. Durée de validité des offres :** 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

**13. Date d'envoi à la publication :** le 4 avril 2014.

**14. Délai de remise des offres :** Au plus tard le lundi 28 avril 2014 à 17 heures. (Heures française)